L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DES ANNONCES JUDICIAIRES:—NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 1er DECEMBRE 1846.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR
MAGNE & WEISSE.
No. 81, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS:
MARDI MATIN, 1er DECEMBRE 1846.

☞ Hier, à huit heures du soir, le bateau à vapeur qui apporte la malle de Mobile, n'avait pas encore paru. Espérons qu'aucun accident grave ne lui sera arrivé. Nous profitons de l'absence de la malle pour reprendre la publication de *Félise*. Ce roman aura quelques numéros de plus que nous l'avions calculé; nous le donnerons sans interruption toute cette semaine, et sans doute nous l'aurons terminé dans les premiers jours de la semaine prochaine.

TEXAS.

Le bateau à vapeur *Palmetto*, parti de Galveston le 27 novembre, est arrivé hier dans notre port. Cet arrivage nous fournit peu de nouvelles.

Le général Houston est rentré à Galveston le 23 novembre, et il a été accueilli avec grand empressement par les citoyens de cette ville qui lui ont offert un banquet.

Le jour même de son arrivée, il a reçu du comptoir de MM. Torrey un message qui lui annonçait que des indiens de diverses tribus au nombre de dix mille, s'étaient présentés, croyant trouver chez eux des commissaires envoyés par les Etats-Unis pour traiter avec eux et leur faire des présens, selon la promesse qui leur avait été faite au printemps dernier par les commissaires, et qui avait été renouvelée à la délégation indienne à Washington. MM. Torrey ajoutaient que, ne trouvant là ni commissaires ni présens, les Indiens avaient été fort contrariés, et que l'on craignait qu'ils ne se livrassent à quelques déprédations si l'on ne faisait quelque chose pour les apaiser. Le général Houston a écrit aussitôt à MM. Torrey de faire tout ce qui serait en leur pouvoir pour atteindre ce but, les autorisant à leur faire des présens jusqu'à la concurrence de $6000, ou même $10,000, dont il consentait à se rendre personnellement responsable envers eux.

Le général se propose de se rendre immédiatement à Washington, afin d'obtenir du gouvernement qu'il soit adopté quelque mesure tendant à préserver la frontière des hostilités des Indiens.

Un nommé M. Bates a reçu par un de ses nègres une décharge de postes en pleine poitrine. Quoique dangereusement blessé, on espère cependant le sauver.

Les immigrants allemands arrivent en grand nombre à Galveston. Un seul brick le *John Ditchard*, venant de Brême, en avait amené 98.

Le *News* de Galveston renferme un article développé dans lequel il réclame énergiquement le Rio-Grande comme limite du Texas.

L'*Era* d'Austin se plaint fort des déprédations que les indiens commettent dans les environs de cette ville. Les sauvages enlèvent les chevaux; et quand ils en trouvent qui ne leur paraissent pas dignes d'être emmenés, ils les tuent.

Une seule famille composée du mari, de la femme et du père, qui habite le comté de Jasper, pèse mille livres. La femme entre dans ce chiffre, à elle seule, pour quatre cents. C'est une beauté de poids.

LES ABOLITIONISTES sont singulièrement désappointés par le résultat des élections dans le Massachusetts. Ils espéraient bien faire échouer le gouverneur Briggs [illegible] de la défaite des whigs, ils ne peuvent [illegible] des derniers la fidélité qu'ils montrent à [illegible] Etats-Unis; ils leur reprochent de [illegible] des lâches sans cœur, dépourvus de [illegible]ment. Ils ne peuvent point leur pardonner [illegible] témoignent pour les droits de la [illegible] internationale des Etats-Unis. Ils auraient voulu [illegible] les whigs en propagandiste de leur cœur.

[illegible] — Il paraît que l'emprunt a provoqué à New-York une scène assez singulière. Le montant des souscriptions à cet emprunt devait se payer le 20 novembre à la Douane, et en dépit des prescriptions de la loi sous-trésorerie, il pouvait l'être en billets de banque; aussi bien le public s'est précipité sur les institutions financières pour pouvoir leur demander des espèces, mais pour des billets. La demande a été si forte que bientôt plusieurs banques ont été à court de billets; si bien que force a été aux dépositaires d'accepter des espèces. Rien n'était drôle comme de voir les porteurs, les commis et leurs patrons courbés sous le poids des sacs et des caisses de piastres qu'il leur fallait transporter. Malgré toute la diligence qu'ils y ont mise, aucun n'a pu avoir fini avant trois heures; ils ont dû compléter leur besogne le lendemain.

La *Presse* ne reste jamais en arrière lorsqu'il s'agit de servir la patrie: on se rappelle qu'une compagnie d'imprimeurs se forma presque spontanément à la première réquisition pour voler au secours du général Taylor. Voici une compagnie qui se forme maintenant sous les ordres de M. F. A. DEVILLERS, imprimeur, qui a déjà fait une campagne comme premier lieutenant. Elle porte le nom de "Gardes de la Batterie Eloise". Elle a son quartier rue St. Louis, au café de Louis Copicus. Son cadre sera sans doute promptement rempli.

ASSASSINAT ET JUSTICE.

M. Emile Dichary, de la paroisse de St-Jacques, se trouvait mercredi, 25 courant, avec plusieurs amis à la sucrerie de M. Edouard Jacob. Le fusil sur l'épaule il annonce qu'il va chasser sur les derrières de l'habitation et dit à quelqu'un qui le prie de l'attendre, qu'il se retrouvera facilement sur le canal.

Il était près de midi; M. Dichary s'éloigne. A peine entré dans le bois, il aperçoit un nègre et une négresse qu'il reconnaît comme appartenant à MM. Colomb, et pour être marrons. Il descend de cheval, s'avance vers eux et les somme de s'arrêter. Voyant qu'ils refusent d'obéir, il tire successivement ses deux coups de fusil, dont la capsule seule part. Sans s'arrêter à cet échec, M. Dichary jette son fusil, tire son couteau et s'élance sur le nègre, qu'il prend au collet. Dans la lutte, il reçoit une blessure au sein gauche, et pendant qu'il est renversé, la négresse qui s'est armée de son fusil l'assomme à coups de crosse sur la tête. Le nègre, qui se saisissant aussitôt du fusil, achève de le briser sur le crâne de sa victime. Le croyant mort, les assassins s'occupent de le dépouiller; ils lui enlèvent son chapeau, ses souliers, sa carnassière et une partie de ses vêtemens. Cependant le chasseur qui devait le rejoindre, rencontrant quelque gibier sur son chemin, tire un coup de fusil. Effrayés à ce bruit, craignant d'être découverts, le nègre et sa femme abandonnent leur victime et vont se cacher à une centaine de pas. Quelques instans se passent, le chasseur s'éloigne sans doute, les assassins reviennent pour achever leur besogne, mais au lieu d'un cadavre, ils trouvent M. Dichary à cheval. C'est alors que le nègre lui crie d'un air moqueur: "Venez prendre votre chapeau et ne dites rien sur la levée, ou je vous tuerai."

Baigné dans son sang, se soutenant avec peine sur son cheval, M. Dichary arrive à la sucrerie qu'il avait quittée il y avait peut-être deux heures, et tombe au milieu de ses amis que son aspect épouvante. Les premiers soins lui sont prodigués par le Dr Damaré, qui ne le quitte qu'à l'arrivée du Dr. Lesueur, son médecin ordinaire. C'est au milieu du pansement qu'il reprend ses sens et qu'il raconte lui-même tous les détails que nous venons de donner, en désignant ses assassins.

Après l'avoir laissé prendre quelque repos, on le transporte chez lui. Dans la nuit, son état empire rapidement; la blessure qu'il avait reçue dans la lutte avait sans doute pénétré jusqu'aux poumons; et malgré tous les soins, il meurt après douze heures de souffrance, laissant une veuve et deux orphelins.

Cette horrible affaire mit toute la paroisse en émoi, et dans la soirée même du 25, les deux frères Colomb se mirent à la poursuite de leurs esclaves marrons, suivis d'une troupe considérable d'habitans. Malgré l'ardeur et le désir de vengeance qui les animaient les chasseurs furent obligés de rentrer, après une battue très fatigante et complètement infructueuse. Le lendemain, après l'enterrement du malheureux Dichary, on se décida à envoyer jusqu'à Bâton-Rouge pour en ramener des *Blood-Hounds*, afin de reprendre la poursuite avec plus de chances de succès. Le vendredi, 27 courant, de grand matin, une centaine d'habitans, divisés en escouades, ayant à leur tête ces chiens et le piqueur, se remirent à battre le bois dans toutes les directions. Depuis l'aube, on fouillait les taillis avec activité; il était déjà midi, chasseurs, chiens et chevaux étaient rendus lorsqu'on ouvrit l'avis de faire une halte et de manger un morceau pour se remettre en haleine. La sucrerie de MM. Jourdan n'était qu'à quelques arpens de là; un chasseur se détache pour aller y demander des provisions.

A deux ou trois cents pas, il découvre tout-à-coup le nègre armé du fusil qu'il avait volé à M. Dichary, et qu'il avait mis en état de servir avec des cordes. Pris à l'improviste, le chasseur tire avec précipitation sur le nègre qui ne pouvait encore l'apercevoir. Il serait difficile, ainsi qu'on le verra par la suite, de savoir s'il le manqua ou s'il l'atteignit. Le nègre détale de toute la vitesse de ses jambes, et le chasseur appelant à son aide, on reprend de suite la poursuite sur une piste fraîche. Malgré cet avantage, la nuit venait très rapidement, qu'on n'avait pas encore pris le meurtrier. Enfin, sans doute à bout de ses forces et harassé de fatigue, ce misérable décidé à vendre chèrement sa vie et empruntant un stratagème à la tactique du cerf, revient, après avoir fait un long détour, se blottir, presque au point d'où il était parti, en embuscade, derrière un vieux tronc d'arbre. Là, lorsqu'il a vu passer les chiens et le piqueur qui vont bientôt l'atteindre, le premier chasseur qui se montre au bout du canon de son fusil, c'est son maître, M. Octave Colomb. Il ajuste, et tire. M. Colomb [illegible] deux [illegible] deux coups de fusil. Le meurtrier s'était élancé pour fuir; il se retourne, se dresse et met en joue, lorsque sept ou huit coups de fusil l'atteignent en pleine poitrine et le jettent raide mort.

Tels sont les détails de cette horrible affaire, comme nous les a racontés un témoin oculaire. Pour donner à cet acte de justice tout l'éclat qu'il devait avoir afin de produire un résultat salutaire, le cadavre du meurtrier a été pendu pendant vingt-quatre heures à la porte de l'habitation de son maître. Le samedi, après quelques heures de poursuite, on s'est emparé de la négresse. Les chiens la saisirent dans le champ de cannes de Mme veuve Conway, et l'auraient dévorée si les chasseurs n'étaient venus la leur arracher. Après qu'elle eut passé un quart d'heure devant le cadavre de son complice, elle fut remise entre les mains des autorités. Son procès s'instruira bientôt, et elle peut compter sur le châtiment que la justice humaine réserve à l'assassin.

SUICIDE.—M. John Penny, planteur sucrier de la paroisse St. Jacques, s'est coupé la gorge, il y a quelques jours, avec un couteau de poche. On pense que ce suicide est le résultat d'un accès d'aliénation mentale.

☞ On ne se croirait pas en vérité aussi près de l'hiver: la température est chaude, le soleil est brillant; et sans les humides brouillards qui se forment matin et soir, on pourrait se figurer qu'on est au printemps. Très probablement ces brouillards vont l'un de ces jours se transformer en pluie, et le froid reprendra alors de plus belle.

COURSES.—C'est aujourd'hui que commencent les courses à l'hippodrome de Carrollton. La première est celle du prix Miller pour chevaux de quatre ans. La distance est de deux milles et l'entrée de $500. Douze chevaux sont inscrits et tout promet une course vivement disputée. Viendra ensuite une lutte entre chevaux de deux ans. L'entrée est de $300 et neuf chevaux sont inscrits. Pour peu que le tems se maintienne, les courses ne peuvent manquer de débuter glorieusement.

CAROLINE DU NORD—Un post scriptum inséré dans un journal de Fayetteville annonce que l'honorable GEORGE E. BADGER a été élu sénateur au Congrès en remplacement de M. Haywood, qui avait donné sa démission à l'époque de la discussion du Tarif.—La Législature de la Caroline du Nord ne pouvait faire un plus excellent choix: M. Badger est un homme d'une haute intelligence, un whig ardent, plein de convenance et de dignité dans sa conduite, distingué par la hauteur de ses vues et la fermeté de son jugement. C'est une précieuse acquisition pour le Sénat des Etats-Unis.

JAMAÏQUE—Le brick *Thames* nous a apporté des journaux de la Jamaïque qui vont jusqu'au 27 novembre.

On craignait fort pour la sûreté de la goëlette de S. M. *Pickle*, qui a quitté la Jamaïque, il y a plus d'un mois, pour se rendre dans une île voisine; on n'en a plus entendu parler. A bord se trouvait le colonel Bruce, frère de lord Elgin, ex-gouverneur de la Jamaïque.

L'assemblée générale de l'île avait cessé ses séances le 10 novembre, et attendait l'arrivée du nouveau gouverneur sir Charles Grey.

Les journaux de Kingston font de longues descriptions de l'ouragan du 11 octobre. Les pertes ont été assez considérables dans l'île; mais par un singulier bonheur, personne n'a péri.

THÉATRE D'ORLÉANS.

REVUE DE LA SEMAINE.

Cette fois, nous n'hésitons plus: succès, succès complet! M. Davis triomphe sur toute la ligne; sous le feu de la rampe, au bruit d'une formidable artillerie de bravos, acteurs, chanteurs, débutans et débutantes ont reçu de la foule émue, attentive et passionnée le glorieux baptême, la suprême consécration des artistes. De la *Sirène* au *Châlet*, de la représentation de mardi à celle de dimanche il y a progrès marqué, évident, plein de promesses pour l'avenir. On voit qu'un sang ardent et jeune circule dans les veines de nos nouveaux artistes—on voit que le puissant aiguillon de l'amour propre anime et stimule leurs élans—l'élan est donné, *the game's afoot*, et nous allons assister à un vrai *steeple-chase*, à des luttes Olympiennes—à l'œuvre donc, mes fiers athlètes, mes divines écuyères—le peuple, César trois fois auguste, a pris place aux gradins du Cirque. Préparez au puissant empereur des jeux et des combats dignes de sa majesté—qu'il oublie pendant une heure ses vastes projets, ses conquêtes, ses victoires, son Mexique et son Orégon, afin qu'arrivés au bout de la carrière, il vous décerne la couronne de chêne ou de laurier, la palme triomphale qui nous fait égal aux dieux!

A vous d'abord, M. Lemaire, vous qui vous êtes tant hâté de nous faire mentir: une fois échappé à la fâcheuse influence de la *Sirène* et de ce terrible rôle de *Scopetto*, écrit pour un ténor tout-à-fait exceptionnel, vous nous avez prouvé que vous aviez de la voix, du talent et de la bonne volonté, et que vous ne tarderez pas à vous faire accepter bel et bien par le public. A vous, M. Guillot, le meilleur caporal Max que nous ayons encore eu, dont la voix mâle et vibrante, dont le jeu plein de naturel et de vérité vous ont valu les honneurs du *bis* et du rappel. A vous aussi, Mme. Olivier, notre gentille Betly, qui devez si bien lancer le couplet égrillard, comme vous savez au besoin chanter et chanter avec talent la gracieuse et la grande musique—que notre voix s'unisse à toutes les voix qui samedi vous ont tous trois fêtés et accueillis!

Puis, nous avions ce soir-là, et dimanche aussi Mme Ménéhand, c'est-à-dire une toute gentille et toute gracieuse personne qui débutait dans le rôle d'*Eliza* du *Gamin de Paris*, et le public en l'écoutant s'est pris de bonne et belle passion pour cette diction correcte et distinguée, pour cette sensibilité naïve, pour ce charme, cette mesure, cette grâce simple et modeste! Et puis encore il y avait Mlle Angèle, une jeune et belle amoureuse qu'il y a plaisir à entendre et plus encore à voir; il y avait M. Montamier, qui lui aussi est en progrès, il y avait Mme Richer, charmante dans son costume de marquise,—il y avait M. Ménéhand, le nouveau comique, et avec lui plusieurs anglais, et le public de rire, et le public d'applaudir et de se frotter les mains, et de se trouver excessivement content et *confortable*! Il y avait M. Oternot, un acteur qui s'est formé, qui a grandi chez nous et qui est aujourd'hui l'un de nos meilleurs comiques—et ce bon M. Berpard dans le rôle du général, qu'il a trouvé le secret de rendre on ne peut plus réjouissant; et ce digne M. Mathieu, qui s'applique de plus en plus à nasiller le peu qu'il sait de ses rôles; et cette excellente Mathieu, une des meilleures duègnes que nous sachions—tout cela, tout cela réuni—et nous nous trouvions comme le public, de plus en plus content et *confortable*!

Dimanche, M. Duffeyte, M. Dubreuil et Mme Fleury-Jolly ont chanté la *Favorite* avec encore plus de succès que mardi dernier,—les chœurs, conduits par la formidable basse de M. Guillot, se sont bravement acquittés de leur besogne,—un tonnerre d'applaudissemens a terminé le duo du quatrième acte, et nous avons même vu le moment où sans pitié pour les chanteurs, on allait demander *bis*, ce qui nous eût probablement privé du plaisir d'entendre ce soir la *Dame Blanche*.

Deux mots en terminant à notre très-spirituel confrère de l'*Eventail*, qui soulève à notre sujet une des plus hautes questions du droit international. A propos de la découverte que nous lui contestons, il veut bien nous accorder le droit d'occupation. Or, nous possédons assez notre histoire pour apprécier la valeur de ce droit et ce qu'il peut coûter—tout bien considéré, nous aimons mieux nous en tenir au droit de découverte.
A. F.

La France est à la veille d'avoir son *agitation* économique. On sait que la Ligue pour le libre échange a été autorisée par le gouvernement à tenir des réunions publiques pour prêcher ses doctrines. Une contre-Ligue vient de s'organiser à Paris, sous la présidence de M. Odier, pair de France. Cette association, qui correspond déjà avec des comités installés dans quelques-unes des principales métropoles industrielles de France, est en ce moment en instance auprès du gouvernement pour obtenir, elle aussi, l'autorisation d'avoir des réunions publiques. De leur côté, les ouvriers de Paris, craignant de voir leurs intérêts étouffés entre deux systèmes trop exclusifs, demandent à leur tour une permission analogue, afin d'émettre librement leur opinion sur les questions qui s'agitent.

Chronique Locale.

PREMIERE COUR DE DISTRICT.—Catherine Myers, prévenue de vol, a été mise hier en jugement, mais le jury n'a pu s'entendre sur la nature du verdict.

Des actes d'accusation ont été enregistrés contre Ferdinand Simon, Patrick Doherty et Michael Boyle, inculpés de vol.

L'avocat de district a renvoyé de la plainte plusieurs accusés prévenus de délit simple, ainsi que le nommé Arthur Redmond, prévenu de vol.

Patrick Doherty, accusé de vol, a assisté à la lecture de son acte d'accusation et s'est déclaré innocent.

L'affaire de M. P. A. Duberd, qui devait avoir lieu hier, a été différée jusqu'à ce qu'un nouvel acte d'accusation soit enregistré. Et à ce propos nous devons observer que le juge McHenry a [illegible]

CONSEIL DE LA PREMIÈRE MUNICIPALITÉ—Le Conseil ne s'étant pas trouvé en nombre, hier à l'heure fixée pour la séance, M. Fabre a demandé l'ajournement à vendredi prochain. La motion a été adoptée.

ENQUETE—M. Daniel Hety est mort hier à l'Hôpital des suites d'un accident qui lui est arrivé récemment sur le chemin de fer de Carrollton. Le coroner a pratiqué la levée du corps, et le jury d'enquête a rendu un verdict constatant la cause du décès.

DESERTEUR—Jesse Brown a été arrêté hier à la requête du capitaine Belger, comme déserteur de l'armée des Etats-Unis. Brown a fourni caution pour répondre de sa prochaine comparution devant le recorder Génois.

COUR DU RECORDER BALDWIN—John Boyd, prévenu d'avoir commis une escroquerie au préjudice de M. Joseph Lallande, a comparu hier devant le recorder Baldwin, qui a différé l'investigation jusqu'à vendredi prochain.

—W. D. Ford, accusé d'avoir dérobé une somme de deux cents piastres à Mme Eliza O'Neil, a été renvoyé pardevant la Première Cour de District.

GUANO.—On a découvert tout récemment sur la côte de la Patagonie, au Sud du Rio Negro, d'immenses dépôts de ce précieux engrais; et les négocians anglais s'en sont emparés immédiatement sans réclamer l'autorisation d'aucun gouvernement. Ils ont bien exploité cette richesse; un grand nombre de navires en ont été chargés; et bien que quelques-uns d'entre eux aient été jetés à la côte, l'affaire n'a pas dû être mauvaise pour les spéculateurs.

FAITS DIVERS.

DEGRADATION D'UN GÉNÉRAL AUTRICHIEN.—Nous avons annoncé qu'un officier-général autrichien venait d'être cassé pour n'avoir pas rendu une somme d'argent qui avait été déposée chez lui. Voici les détails que donne un correspondant de Vienne sur cette scandaleuse affaire:

"Le feld-maréchal lieutenant, comte de Tisch, avait fiancé sa fille unique à M. le baron de M...., lieutenant de hussards, lequel lui remit la somme de 6,000 florins (15,600 fr.) en obligations de l'état, à titre de garantie de l'engagement qu'il contractait d'épouser Mlle de Tisch.

"Deux mois après, toutes les parties convinrent amiablement que le mariage en question n'aurait pas lieu. Par suite, M. de S.... réclama de M. Tisch les obligations qu'il lui avait déposées; mais ce dernier nia les avoir reçues. M. de S.... intenta à M. de Tisch une action en restitution de ces obligations, et comme il ne pouvait administrer aucune preuve du dépôt qu'il prétendait en avoir fait à son adversaire, le tribunal rendit un jugement portant que, dans le cas où le feld-maréchal lieutenant, comte de Tisch, pourrait affirmer par serment qu'il n'avait pas reçu les obligations, M. le baron de S.... se trouverait débouté de sa demande et serait tenu de payer tous les dépens.

"Ce serment fut prêté par M. de Tisch, qui, en même temps, accusa M. de S.... devant le tribunal criminel de l'avoir diffamé en lui imputant d'avoir nié un dépôt. Ce tribunal condamna le baron de S...., à une forte amende et à un an d'emprisonnement, ce qui obligea ce jeune officier de se retirer du service militaire.

"Cependant les parens de M. de S.... firent tous leurs efforts pour acquérir contre M. de Tisch des preuves du dépôt à lui fait par leur fils, et ils parvinrent à découvrir que cet officier-général avait vendu secrètement les obligations qui faisaient l'objet de ce dépôt.

"Ils le dénoncèrent immédiatement au conseil aulique de la guerre, et ce tribunal a déclaré M. de Tisch coupable de parjure et d'escroquerie, et l'a condamné à la peine de la dégradation comme infâme, et à celle de dix années de travaux forcés.

"L'empereur, prenant en considération que le sieur de Tisch avait été son précepteur (sic), a commué la première de ces peines en celle de simple dégradation, et lui a fait grâce de l'autre.

"La sentence, ainsi modifiée, a été exécutée le 15 octobre courant, à midi, devant le conseil aulique de guerre.

"Dans la salle d'audience étaient réunis, outre les juges, tous les officiers-généraux et tous les colonels qui se trouvaient à Vienne. Le sieur de Tisch a été introduit. Le greffier a donné lecture de la sentence de condamnation et de l'ordonnance impériale qui la modifie; puis le prévôt de l'état-major-général s'est approché du sieur de Tisch, lui a arraché ses décorations, lui a ôté son uniforme de feld-maréchal-lieutenant, et l'a conduit hors de la salle, ce dernier acte signifiant l'expulsion de l'armée.

"La condamnation prononcée par le tribunal criminel, contre M. le baron de S...., vient d'être soumise à la révision et sera annulée, ce qui permettra à M. de S.... de rentrer au service militaire, que le crime du sieur de Tisch l'avait contraint de quitter."

LE DUEL DANS L'ARMÉE PRUSSIENNE.—On sait qu'en matière de duels, les officiers prussiens sont pris entre deux alternatives d'un singulier dilemme. La loi pénale les punit de la réclusion dans une forteresse s'ils acceptent un défi, et la cour d'honneur les condamne à la perte de leur grade et souvent à l'expulsion s'ils refusent. Voici un jugement assez étrange d'une cour d'honneur, tout récemment prononcé:

Un lieutenant d'artillerie s'était chargé de transmettre à un autre officier une lettre d'un de ses amis, qui se plaignait de certains propos tenus sur le compte d'une dame. L'officier auquel la lettre était adressée se crut offensé et demanda satisfaction à l'auteur de la lettre, qui refusa. Il provoqua alors le lieutenant d'artillerie, qui refusa de même. L'affaire fut portée devant une cour d'honneur, laquelle rendit l'arrêt suivant:

"Attendu que le lieutenant A.... a refusé un cartel en déclarant que le duel est un préjugé de caste; qu'en agissant ainsi, il a manqué de respect à ce qui doit être la base des armées, l'honneur militaire; que, vu son caractère ferme, son excellente éducation, sa remarquable instruction, sa bonne et morale conduite, il n'a pas agi par manque de dignité, mais par goût pour les idées du jour qu'il croit justes;

"Attendu ses relations avec les communistes;

"Attendu que les communistes veulent le renversement de l'ordre de choses établi;

"Attendu que le communisme est contraire aux idées du roi, auquel le lieutenant A.... a juré fidélité;

"Le condamne, par 27 voix contre 3, à la perte de son grade et de son rang d'officier."

FEUILLETON.

FÉLISE.

CHRONIQUE DES ANCIENS COUVENTS DE PARIS.

(*Voir l'Abeille du 24, 25 et 26 novembre.*)

V.

C'était un grand événement dans les maisons religieuses qu'une prise d'habit. Cette cérémonie attirait beaucoup de monde, et les bonnes sœurs mettaient une pieuse vanité dans l'exhibition de leurs ornemens d'église. A l'approche de ce jour, une agitation inaccoutumée régnait dans le couvent. Les révérendes mères ne quittaient plus la sacristie; elles tiraient des armoires de cyprès les chasubles de drap d'or, les surplis de dentelle, et recommençaient avec orgueil l'inventaire des reliques et des pièces d'orfèvrerie, tandis que les jeunes religieuses faisaient des bouquets artificiels, et que les petites pensionnaires découpaient des collerettes neuves pour les cierges. On veillait le soir, afin d'achever ces grands préparatifs, on faisait collation à l'ouvroir: c'était une activité, une jubilation universelle.

Au milieu de toute cette allégresse, la sœur Geneviève réfléchissait tristement aux dernières paroles de Cécile; elle tremblait que les exhortations du père Boinet eussent été sans effet sur cette âme révoltée, et elle voyait arriver avec une inexprimable inquiétude le jour de la cérémonie. L'avant-veille de ce jour, à la sortie du chœur, s'apercevant que Mlle de Chameroy regagnait sa cellule, elle demeura un moment en arrière, et lui dit précipitamment, tandis que les autres religieuses s'éloignaient:

—Eh bien! mon enfant, votre âme est-elle délivrée des mouvemens qui la troublaient? les paroles du père Boinet ont-elles raffermi votre vocation?

Mlle de Chameroy tourna vers la religieuse son visage pâli par les tourmens intérieurs qu'elle avait soufferts, et répondit en versant des larmes:—Oh! ma chère sœur, il n'y a rien de changé en moi; j'éprouve toujours les mêmes frayeurs, les mêmes angoisses.... le Seigneur m'a retiré sa grâce....

—Vous vous êtes confessée au père Boinet?

—Oui, ma sœur, je lui ai avoué les répugnances, les désirs coupables que j'ai conçus malgré moi; mais il a vu sans indignation l'état de mon âme. Il a traité mes appréhensions de scrupules sans fondement; enfin il m'a assuré que j'avais une vocation suffisante.

Et il n'a pas jugé à propos de différer la prise d'habit?

—Non, ma sœur; il m'a recommandé seulement de me mettre entre les mains du Seigneur, qui connaît mieux que nous-mêmes les voies par lesquelles nous devons aller à lui. Alors, pressée par une douleur mortelle, je me suis jetée aux genoux de notre révérende mère, je lui ai déclaré que je ne me sentais pas appelée à la vie parfaite, et que je risquais mon salut éternel en prenant le voile. Elle m'a écoutée avec une bonté infinie, sans me blâmer, sans s'étonner, en m'appelant toujours sa chère fille, sa chère brebis. Ensuite elle m'a aidée à faire un nouvel examen de conscience, et, quoique je lui aie révélé sincèrement les pensées coupables qui s'élevaient dans mon esprit à mesure que j'approfondissais mes dispositions, elle a refusé de croire que le Seigneur m'eût ainsi abandonnée, elle a persisté à me rassurer sur ma vocation. Oh! ma chère sœur, telle est mon ingratitude et mon iniquité, que tant de douceur et de miséricorde ne m'a pas touchée; j'ai senti au contraire en moi des mouvemens de haine. Je prendrai le voile, mais je ne serai pas une bonne religieuse; dans le fond de mon cœur, je détesterai mes vœux....

—Oh! mon enfant, ne proférez pas de telles paroles! interrompit la sœur Geneviève avec effroi: vous êtes dans la maison du Seigneur, à quelques pas de son tabernacle....

—Il est vrai... ne me punissez pas, mon Dieu! je me soumets, que votre volonté soit faite! murmura Mlle de Chameroy en baissant la tête avec un geste d'abattement plutôt que de résignation.

L'arrivée de la mère Madeleine rompit cet entretien; à l'aspect de la sœur Geneviève, elle fronça légèrement le sourcil, et dit d'un air de sévérité indulgente:—N'avez-vous pas entendu la cloche, ma chère fille? la communauté est déjà à l'ouvroir. Allez, et, en faisant votre tâche, dites mentalement dix *Pater* et dix *Ave Maria*, pour avoir manqué à la sainte obéissance.

Puis, se tournant vers Mlle de Chameroy, elle ajouta:—Venez, ma chère enfant, préparez-vous à vous rendre au parloir. Vous avez à vous acquitter d'un dernier devoir envers le monde: il faut que vous demandiez à votre tuteur, M. le baron de Favras, son consentement pour prendre le voile, et que vous lui témoigniez votre désir qu'il assiste à la cérémonie. Je l'ai fait prier de venir aujourd'hui à cet effet, et tantôt vous le verrez à la grille.

—Oui, ma chère mère, répondit Mlle de Chameroy avec une passive soumission. Il y avait des années qu'elle n'avait aperçu le visage de ce vieux tuteur, qui, après avoir remis entre les mains de la supérieure la petite dot des deux sœurs, ne s'était plus occupé de leur avenir, et elle jugeait avec raison qu'il avait oublié à peu près leur existence.

La mère Madeleine reconduisit Mlle de Chameroy jusqu'à la cellule solitaire où elle était en retraite, ensuite elle se rendit au petit parloir. Le père Boinet y entrait en ce moment.

—Eh bien! mon révérend père, s'écria la mère Madeleine, quel est le résultat de la démarche que vous avez faite auprès du tuteur?

—Elle a eu un plein succès, grâce au ciel, répondit le père Boinet de l'air satisfait d'un homme qui vient de triompher dans une entreprise difficile. M. le baron de Favras viendra tantôt signifier à sa pupille qu'il s'oppose à sa prise d'habit.

—Il fera cela! mon révérend père, s'écria la mère Madeleine avec joie; vous êtes certain qu'il le fera?

—Il y est très résolu.

—Et c'est votre révérence qui, par ce don de persuasion qui lui est particulier, a tout à coup obtenu du baron de Favras qu'il se chargeât de ces orphelines?

—A Dieu ne plaise que je me fasse honneur de sa résolution! mon éloquence n'y est pour rien. M'étant enquis d'abord de ce qu'était le baron de Favras, j'abandonnai ma première idée, laquelle consistait à lui confier l'embarras où nous jetait l'éloignement subit de Mlle de Chameroy pour l'état religieux, le scandale qui pourrait s'ensuivre si l'on forçait sa vocation, et le danger d'un tel exemple pour la communauté. Le baron est un vieil officier des armées du roi, qui a toute la raideur et l'esprit absolu des gens de guerre. Il est entiché de jansénisme et se pique d'austérité; pourtant il ne va guère à la messe que les jours où elle est d'obligation; il a en abomination les gens de notre robe et ne va au sermon que lorsqu'un père de l'Oratoire monte en chaire. Vous concevez, ma révérende mère, que je ne pouvais agir directement auprès d'un tel personnage. Le ciel m'inspira alors de faire servir l'aversion même qu'il nous porte à l'accomplissement de notre dessein. Je lui dépêchai quelqu'un dont l'habileté, les bonnes intentions et la discrétion me sont connues. Cette personne lui toucha quelque chose de notre influence dans cette maison, et, satisfaisant ensuite à ses questions, elle acheva de lui faire connaître l'autorité spirituelle que nous y exerçons et l'affection particulière que nous portons à l'ordre des Annonciades. Le bonhomme prit feu à ce discours. Il s'indigna de l'approbation qu'on nous donnait, il s'étonna de n'avoir pas appris plus tôt en quelles mains étaient tombées ses pupilles; il dit enfin toutes les choses que la passion inspire à nos ennemis. C'est sur ces entrefaites que votre message est arrivé; je ne doute pas qu'il n'accoure bientôt au parloir. Ce n'est pas le salut de ces âmes innocentes qui le préoccupe, c'est la haine qu'il nous porte; mais quel que soit le motif de cette action, elle atteint notre but. Aujourd'hui même il emmènera les deux sœurs, et le scandale de cette affaire retombera sur lui seul; vos filles ne sauront jamais qu'il y avait parmi elles une révoltée; nous aurons séparé à temps l'ivraie du bon grain.

—Oui, mon révérend père, je m'en réjouis avec vous, dit la mère Madeleine en soupirant; mais, je vous le confesse, ce n'est pas sans douleur que je verrai partir ces enfans. Il semblait que le Seigneur me les eût données pour toujours, et tout à coup je les perds. Si du moins j'étais assurée de leur bonheur en ce monde! si je ne tremblais pas pour leur salut éternel!

—C'est un attachement qu'il faut sacrifier au salut de vos autres filles spirituelles, répondit le père Boinet avec autorité; considérez, ma révérende mère, le changement subit de Mlle. de Chameroy et les suites que pouvait avoir un tel exemple. Vous avez vu qu'elle-même au fond de son âme, elle n'est pas atteinte d'un dégoût passager, d'une frayeur qu'on peut apaiser; c'est la vocation qui manque et que nous ne pouvons lui donner. Qu'elle s'éloigne donc... nous ne pouvons plus rien que prier pour elle.

—Mais sa sœur, cette chère créature que nous avons reçue au berceau, l'on nous la prend aussi! dit la bonne supérieure en essuyant une larme qui roulait malgré elle sous sa paupière.

—Le baron n'emmènera pas l'une sans l'autre, et, puisqu'il faut les perdre ou les garder toutes deux, l'alternative n'est pas douteuse.

—Je n'hésite pas, mon père, répondit la mère Madeleine avec résignation; notre vie ne doit-elle pas être toute d'abnégation et de sacrifices!

En ce moment, on sonna pour annoncer que quelqu'un se présentait au parloir; aussitôt la mère Madeleine fit avertir Cécile, et, allant au devant de la jeune fille, elle lui dit avec une émotion qu'elle ne put entièrement réprimer:—Passez au parloir, ma chère enfant; vous savez ce que vous avez à demander à M. votre tuteur; écoutez avec respect ce qu'il lui plaira de vous répondre, et venez me trouver ensuite.

Moins d'un quart d'heure après, Cécile rentra dans le petit parloir pâle, défaite, mais les mains levées au ciel et le front radieux.

—Ma chère mère, dit-elle, M. le baron me refuse son consentement; il ne veut pas que je prenne l'habit.

—Il faut vous soumettre, ma chère fille, répondit la supérieure d'un ton calme; adorez les volontés de Dieu, et préparez-vous à obéir aux ordres de M. votre tuteur.

—Oh! j'y suis prête! s'écria Mlle. de Chameroy avec transport; puis elle ajouta avec une expression mêlée de tristesse et de joie:—Ma chère mère, qui l'eût pensé! M. le baron veut aussi nous faire sortir du couvent.

—Je ne m'y opposerai pas, répondit la mère Madeleine, toujours maîtresse d'elle-même, quoique son cœur fût pénétré d'une sensible affliction; votre père en mourant a légué tous ses droits à M. le baron de Favras: il a sur vous toute autorité, et je suis prête à vous remettre entre ses mains.

—Je vais quitter le couvent! murmura Cécile en joignant les mains avec un geste d'étonnement, presque de doute. Est-ce possible, Seigneur, mon Dieu! je vais passer la porte de clôture!...

—Oui, ma fille, dit la supérieure en la considérant d'un œil triste et attendri, vous allez nous quitter pour toujours....

A ce mot prononcé avec un accent qui ne renfermait cependant aucun reproche, Mlle de Chameroy sentit son ingratitude et les torts involontaires de son cœur. Elle se jeta à genoux devant la supérieure, et, baignant de pleurs ses mains vénérables, elle lui dit d'une voix entrecoupée:—Oh! ma chère mère, pardonnez-moi.... J'ai bien mal répondu aux bontés dont vous m'avez comblée.... Je n'étais pas digne du nom de votre fille que vous m'avez donné si longtemps....

La bonne supérieure ne put retenir ses larmes; elle serra dans ses bras l'enfant qui était près de l'abandonner, et lui dit avec un accent plein de douleur, de tendresse et de pieuse fermeté:—Ma fille, ma chère fille, dans la vie nouvelle où vous allez rentrer, souvenez-vous des exemples que vous avez eus ici. Vous n'êtes pas appelée à devenir une sainte; renoncez à la vie religieuse, mais soyez toujours une fille chrétienne, une femme d'honneur.

Le même jour, Mlle. de Chameroy et sa jeune sœur franchirent, en effet, cette terrible porte de clôture qui ne s'ouvrait si rarement pour rendre au monde les filles élevées à l'Annonciation; mais ce grand événement ne fut connu que le soir. La supérieure l'annonça aux religieuses réunies dans l'ouvroir pour terminer les préparatifs de la cérémonie du surlendemain. Elle leur expliqua brièvement comment le baron de Favras avait interposé son autorité pour empêcher Mlle. de Chameroy de prendre le voile, et recommanda les deux sœurs aux prières de la communauté.

Pendant ce temps, la sœur Geneviève, assise à l'écart, pleurait silencieusement sous son voile et serrait dans ses mains la petite main de Félise, qui lui disait à voix basse d'un air triste et surpris:—Entendez-vous? les deux Chameroy sont sorties.... elles sont parties sans vous le dire. Vous les aimiez bien pourtant!

La sœur Geneviève rendit grâce au ciel de cet événement, qui changeait le sort de sa jeune amie; mais dès-lors une plus mortelle tristesse pesa sur son âme, un ennui plus profond la dévora secrètement. Cette séparation la privait d'une consolation puissante et continuelle. L'humeur enjouée de Cécile dissipait souvent sa tristesse; elle sentait en elle-même comme un reflet de cet esprit vif et ce naturel charmant. Elle trouvait aussi de douces satisfactions dans les soins qu'elle prenait de sa sœur; Angèle lui était devenue à son insu plus chère que Félise, et elle s'était accoutumée à la considérer comme un enfant que le ciel lui avait à jamais donnée. D'abord elle espéra vaguement qu'elle lui serait rendue; mais le père Boinet, qui lui avait laissé dans le premier moment la consolation de cette vaine attente, l'en détourna graduellement et finit par lui faire comprendre qu'elle était pour toujours séparée des deux charmantes créatures qu'elle avait élevées avec tant d'amour. Le monde était véritablement fermé pour les filles de l'Annonciation; aucun bruit ne pénétrait à travers les sourdes murailles de la clôture, et quoique l'hôtel du baron de Favras fût situé dans le voisinage, quoique de la porte du couvent l'on pût presque apercevoir ce qui se passait chez lui, les religieuses n'entendirent plus jamais parler des demoiselles de Chameroy.

La sœur Geneviève tomba par degrés dans une sorte de langueur morale et de dépérissement physique dont elle ne paraissait pas souffrir. C'était comme une plante jeune et vivace qui, violemment transplantée dans un lieu sans air et sans soleil, s'étiole et périt lentement. Elle végéta ainsi quelques années sans se plaindre, sans s'effrayer, sans connaître même que sa vie consumée était près de s'éteindre. Presque jusqu'au dernier jour elle descendit au chœur et remplit sa tâche à l'ouvroir. Elle ne se dispensait pas non plus des devoirs que lui imposait sa charge de sous-maîtresse des pensionnaires; aux heures du travail, elle surveillait encore les petites mains paresseuses et distraites de ces enfans réunis en cercle autour d'elle, mais pendant la récréation, au lieu de suivre, elle restait assise à l'entrée du jardin, la tête inclinée, le regard errant tantôt sur le ciel, tantôt sur les arbres dont les feuilles commençaient à tomber.

Un soir, elle se trouva si faible, qu'elle ne put remonter seule jusqu'à sa cellule, et qu'elle tomba en défaillance entre les bras des religieuses qui l'accompagnaient. La mère Madeleine accourut aussitôt, et, jugeant que cette maladie de langueur était tout à coup arrivée à sa période extrême, elle fit appeler le père Boinet. La sœur Geneviève ne parlait plus; sa respiration était haletante, inégale, et ses paupières entr'ouvertes ne laissaient apercevoir que la moitié de ses prunelles bleu pâle, dont le doux rayonnement était déjà éteint. La vie abandonnait rapidement ce corps débile et l'âme errait sur les limites indécises qui séparent nos jours de l'éternité. Le père Boinet essaya de lui parler; mais elle ne pouvait plus l'entendre, et avant qu'on eût entièrement achevé les cérémonies dont l'Eglise environne les mourans, elle expira! Elle expira sans souffrance, en balbutiant quelques paroles inintelligibles et en soupirant faiblement comme un enfant qui s'endort.

MME CHARLES REYBAUD.

(La suite à demain.)

Vente à crédit de Marchandises sèches.
☞ L'attention des acheteurs est appelée sur la vente à crédit de marchandises sèches, qui aura lieu aujourd'hui 1er. décembre, à 10 heures, au magasin d'encan de F. H. Petitpain, No. 136, rue de Chartres.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orleans.

EXPÉDIÉS.

Navire Paris, Lewis, Bordeaux, — R & E Davis
Bowditch, Pill, Londres, — Jenkins & Tigler
Kentucky, Rogers, Boston, — Harrod, Barling & co
Swatara, Brown, Liverpool, — Whitney & co
Brick Pioneer, Williams, Bordeaux, — W H Offenandt
Arcturus, Gould, Tampico, — G W'Hynson
Goel. Nathan Hale, Bradley, Apalachicola, — Rogers & co

ARRIVÉS.

Navire Lord Seaton, [illegible]
[illegible]

COMMERCIAL.

NOUVELLE ORLEANS.
LUNDI SOIR, 30 novembre 1846.

Les ventes de coton se sont élevées aujourd'hui à près de 2500 balles. On ne remarque aucun changement dans l'état du marché.

Le sucre n'a été qu'en faibles demandes—on n'en a vendu que 200 boucauts aux anciens prix. La mélasse se paye 23 1-4 cents le gallon.

Quant à la farine, il s'en est vendu 3000 barils, principalement à $5. Le marché se maintient. On traite assez facilement à 60 et 70 cents pour le boisseau de maïs, barils lots.

A l'égard des autres produits, il y a eu beaucoup de calme dans la journée.

Change:—Sans changements.—Sterling 5 1-4 à 6 pour cent de prime; francs 5 45 à 5 47 1-2; New-York, à 60 jours 1 1-2 à 1 3-4 d'escompte; checks 1-4 do.

Fret.—Un navire a été affrété pour Trieste à 1 1-4 cent par livre.

Décédé hier à neuf heures, JOSEPH VICTOR GUILLOT, âgé de 38 ans. Les amis de sa famille sont priés d'assister à ses funérailles, qui auront lieu aujourd'hui à quatre heures P. M. Le convoi partira de l'encoignure des rues Bayou et Robertson, numéro 300.

☞ Le brick le NAUTILUS, capt Stephen, venant de Bordeaux, est en déchargement vis à vis la Place d'Armes; les consignataires sont priés de remettre leurs permis à bord d'ici à cinq jours, autrement leurs marchandises seront envoyées aux magasins publics.
30 nov — NUMA LACOSTE, 103, Royale.

LE Révérend Père Gleizal, vice président de l'Université de St. Louis, Mo. a l'honneur de prévenir les parents qui désireraient profiter de sa visite à la N. Orléans pour envoyer leurs enfants à ladite Université, qu'il sera en ville jusqu'au vingt-six décembre courant, époque à laquelle il retournera à St. Louis.
On pourra lui parler ou lui écrire à la N. Orléans, chez Mgr le Curé de la Cathédrale. — 1er déc—6

DE FOREST & Co.
Marchands-commissionnaires en gros,
ET AGENTS
Pour la vente de Marchandises manufacturées à l'Est.
No. 20, RUE DE LA DOUANE.
1er déc

BUREAU DE LA COMP. DU GAZ.
10 novembre 1846.
LE prix du gaz sera réduit à CINQ PIASTRES les mille pieds cubes, à partir du 1er janvier prochain.
1 déc — JAMES ROBB, président

CHARBON DE PITTSBURG.
JE recevrai jusqu'à jeudi 3 courant, à midi, des propositions cachetées, portant la souscription de (fourniture de charbon) pour la fourniture de 15000 barils de charbon de Pittsburg 1re qualité, chaque baril pesant 200 livres qui seront vérifiées tant pour la qualité que pour la quantité et délivrables à bord de navires, dans les 1ère, 2e et 3me municipalités, à mon choix, et à telle époque et telle quantité que je désignerai. Le tout devra m'être livré dans l'espace de quinze jours.
THOS F. HUNT.
1 déc—3 — lieutenant-colonel et député quartier maître

AVIS—Le propriétaire du dray No. 1,151, est requis de passer au bureau du soussigné et d'y laisser le reçu d'une charge provenant du navire Magnolia, de Boston, sinon il sera poursuivi selon la loi.
1 déc — L H GALE, 23 Commune

DEBARQUANT de la Vistula de New-York—100 quarts Porto, 10 demi-pipes Madère.
1 déc — P. LONGIN, 116, rue Royale.

EN débarquement du navire Isaac Allerton, de Marseille,—170 barriques vin rouge, F. Grousset,
1 déc — P. LONGIN, 116, rue Royale.

ON a besoin de 10 ou 12 bons nègres pour travailler sur une habitation, on donnera de bons gages. S'adresser à WYLIE & EGANA, 38, Bienville. — 1 déc.

CAFE HAVANE—25 sacs de la nouvelle récolte, en débarquement du brick Albertina, à vendre par
1er déc — L. CANTIN, 42 Gravier.

A VENDRE par les soussignés,
500 barils porc mess, à l'inspection de M. Bozan.
4,500 sacs en partie de seconde main.
1 déc — J & J TARDOS, 15 Conti

COUVERTURES DE SOLDAT—Les soussignés ont reçu 25 balles couvertures fortes et épaisses, convenables pour la troupe, à vendre à bon marché pour clore une consignation. — H DE GOER & RIPPLARD,
1 déc — 21 Magasins

CENT CAISSES Bottes et Souliers de divers genres et grandeurs, reçues et à vendre par
1 déc — DE FOREST & Co. 20 Douane

INDIENNES HAMILTON—Quelques caisses indiennes Hamilton à vendre, de différents goûts et couleurs, à vendre par — DE FOREST & Co.
1 déc — 20 Douane

BOUTEILLES vides—A vendre en magasin en lots à la convenance des acheteurs par — C. DUFOUR,
1 déc — 11 Conti

LAINE—11 balles laine du Mexique, à vendre par — VANCE & LEPPER
1 déc — 21, Bienville

EAU DE VIE—une preuve, eau de vie française, à vendre par — VANCE & LEPPER
1 déc — 21, Bienville

EN magasin, d'importations directes, vins rouges et blancs en barriques, demi barriques et caisses des 1er. crûs; 10 pipes cognac Pellevoisin, 75 barils vieux whiskey, 20 do de Madère, 40 do de vieux Porto, 100 caisses Curaçao et Marasquin, 100 d'huile d'olive, 20 barils vins anisette, 10 caisses absinthe suisse, 20 caisses Vermouth, à vendre par — P. LONGIN
1 déc — 116 Royale

EN débarquement du navire John Dunlap, de Bordeaux, et à vendre par les soussignés.
10 barils Vin rouge St. Emilion, Canon, Sauterne, Barsac et Haut Preignac qualité supérieure.
400 caisses Vin rouge, années 1836, 1839 et 1840, véritable Chateau Haut Brion, de la propriété de Eugène Larrieu.
50 caisses Vin blanc Haut Preignac, la Montagne, année 1840.
50 caisses Vin rouge année 1841, véritable Grand La rose, de la propriété de Balguerie & Co.
100 caisses Liqueurs superfines assorties;
150 paniers Guignolet d'Angers de 6 et 12 bouteilles.
100 caisses Curaçao et Marasquin, qualité supérieure.
100 caisses Kirch et Absinthe Suisse.
40 caisses Confitures et gelées de Bordeaux.
60 caisses Prunes sèches en paillons de diverses dimensions;
10 caisses Prunes sèches en boîtes transparentes do;
300 caisses Cerises à l'eau de vie; 100 dito de Prunes, Abricots et Fruits assortis à l'eau de vie; 6 dito Moutarde française; 10 caisses de jus de fruits assortis; 10 barils Saucissons de Lyon; 20 caisses Sardines à l'huile de J. Peneau en 1/2 et 1/4 de boîtes; 60 do Fruits au jus de J. Peneau; 15 do Conserves de J. Peneau, Truffes, Pâtés, Pois en boîtes; Cèpes à l'huile, Pâtés et Galantine truffés; Homards et autres poissons; 20 do Fruits au jus de Moteley; 1 ditto de 6800 capsules à bouteilles.
LOREILHE & Co.
1 déc — Encoignure Royale et Douane.

A vendre pour cause de Départ.
UN RESTAURANT richement meublé et très bien achalandé.
Aussi—Une Pension Bourgeoise Française, renfermant les mêmes avantages que le restaurant ci-dessus.
Une Grocerie, bien située et bien achalandée.
Un Moulin à chocolat avec tous ses accessoires.
Un Etablissement et Fabrique de chaussures. Pour de plus amples informations s'adresser au No 198 rue Madison.
—ON DEMANDE AU MEME ENDROIT.—
Un Commis d'un certain âge, écrivant et parlant le français, l'anglais et l'allemand, et pouvant fournir les meilleures recommandations.
Un commis Pharmacien.
Vingt Bucherons, auxquels on donnera $1 par corde.
1déc

CONDUITS aux Epaves du 3e. District, Seconde Municipalité, encoignure des rues Robin et Annonciation
Un PONEY bai, 14 mains et demie de hauteur, borgne de l'œil droit, pieds noirs, sans fers, crinière courte et longue queue, sans marques visibles.
Une MULE brune foncée, 14 mains de hauteur, les jambes de derrière enflées, ayant une étampe illisible sur la croupe gauche, ferrée, plusieurs marques de collier.
Une VACHE rouge et jaune, cornes rabougries, les deux oreilles fendues, sans marques visibles.
Une VACHE rouge léger, cornes droites, tâche blanche au front, les deux oreilles coupées en pointe, sans marques visibles.
Une VACHE rouge foncé, ventre blanc, un trou dans l'oreille et la gauche coupée en pointe, marques illisibles sur la croupe gauche.
Une VACHE brune, le dos, le ventre, les jambes et la queue blanches, le cou presque noir, oreilles coupées et partie fendues, sans marques visibles.
Si les animaux ci-dessus ne sont point retirés avant samedi, le 12 courant, ils seront vendus ce jour là, au lieu et heure accoutumés, par R. Kerrison, encanteur spécial.
THOS. MAREN,
1 déc—3en10j — Premier lieutenant garde de nuit.

CONDUIT aux épaves de la première municipalité, rue Dumaine, entre Derbigny et Roman, un cabrit, couleur fauve, ayant du noir, une corne cassée, sans aucune autre marque ni étampe apparente.
Si d'ici au 10 décembre ledit cabrit n'est pas réclamé, il sera vendu aux lieu et heure accoutumés, par R. Kerrison encanteur. — MICHEL DUREL,
1 déc — gardien des épaves

CIGARRES DE LA HAVANE.—En débarquement du brick Salvadora
Regalia, Sevillana, — Regalia,—La America,
" Orléans, — Canones,—Espagnola,
" Liberyal, — Millar,—Liberyal,
" La Floresta, — " La Rosa,
" La Gratia, — " Puerto de la Havana.
" La Amalia,
A vendre par — LAPEYRE, HARLIPPE & Co.
30 nov — 66, rue St. Charles.

EN débarquement du navire Nautilus venant de Bordeaux, et à vendre par les soussignés, savoir:
100 barriques vin rouge, Montferrand; 24 do do. St. Emilion, No. 2; 24 do do. 2; 8 do do do. 1; 24 do do. St. Julien Médoc; 24 do do. St. Estèphe Médoc; 9 demi barriques vin blanc, Haut Sauterne; 9 do do Barsac; 34 do do Sauterne; 20 caisses cerises à l'eau-de-vie; 25 do fruits do assortis; 10 do prunes, do. 50 paniers anisette superfine, Champion; 10 caisses liqueurs superfines; 5 do do surfines; 5 do do fines; 30 milliers bouchons assortis de qualités.
30 nov — P. & J. LACOSTE, 105, rue Royale

FROMENT—1000 sacs excellent froment de l'Iowa, en débarquement du vapeur Felix Grundy, de St. Louis, à vendre par
30 nov — JAMES E WOODRUFF, 60 Camp.

FARINE—800 barils farine de l'Illinois, en débarquement des vapeurs Julia et Felix Grundy, de St. Louis, à vendre par
30 nov — JAMES E WOODRUFF, 60, Camp.

GRAISSE—54 barils graisse ferme et belle, à vendre par
30 nov — JAMES E WOODRUFF, 60, Camp.

FARINE—150 barils des moulins de Phenix, de St. Louis, à vendre en magasin par
30 nov — JAMES E WOODRUFF, 60, Camp.

FONDS de la Banque des Citoyens, en sommes à la convenance des acheteurs, à vendre par — LEOPOLD JEANNET,
30 nov—5 — 22, rue St. Louis.

EAU DE VIE DE COGNAC.—Castillon 1813 et 1825. 10 demi-pipes eau-de-vie de Cognac supérieure, en magasin et à vendre par — LEOPOLD JEANNET,
30 nov—6 — 22, rue St. Louis.

A LOUER—Une jolie Résidence formant l'encoignure des rues Hôpital et Romain, à un îlet de la rue Claiborne, et près celle du Bayou. La maison en briques se compose de 3 appartements, cabinet, [illegible] cave; dans la cour 2 cuisines, chambres à domestiques, écuries, &c. Le tout vient d'être remis à neuf.
S'adresser à côté. — 30 nov—6

MAISON A VENDRE.
Une MAISON située rue Ste. Anne, dans le faubourg Tremé, bâtie en briques entre poteaux, contenant quatre appartements, cabinets, galerie, mansarde, &c. bonne cuisine, cour carrelée, cave, etc. &c. Le terrain mesure 34 pieds sur 117 1/2. Une partie comptant, la balance à 1 et 2 ans.
S'adresser à — P. F. DE GOURNAY
30 nov— — No. 11, passage de la Bourse.

A VENDRE.
UNE Mulâtresse âgée de 25 ans, parfaite [illegible]
[illegible]
P. F. DE GOURNAY, No. 11, passage de la Bourse.

B[illegible] — [illegible] Louis

SURDITÉ GUERIE—M. J. Dupas, demeurant au No. [illegible] Vieille Levée, ayant éprouvé le bienfait de l'huile acoustique qu'il avait obtenue au No 50, rue Poydras, comme remède souverain pour la guérison de la surdité, et désirant que ceux qui sont affligés de cette infirmité puissent se soulager, nous a permis de rendre son témoignage public. Ceux qui souffrent feront bien d'employer ce remède non seulement dans leur propre intérêt, mais aussi dans celui de leurs amis.

☞ Les drogues suivantes sont vendues au No 50, rue Poydras:—Onguent de McAlister, pour tous les maux; pilules recouvertes en sucre, de Porter; Teinture de Naples; Savon Johnson; Conner's Magical Pain Extractor; Vermifuge pour [illegible]; emplâtre de [illegible]; Huile Tanin; Solution de Green pour la fièvre ou frisson; Huile de Betton pour les cheveux; Pilules et bitter de lin; extrait de salsepareille de Sand & Comstock.

Vermifuge Canadien de J. Winer & Co.
DEPOT CHEZ BERTRAND & FRERE,
Encoignure Royale et Bienville.
☞ La Louisiane est de tous les pays, celui où l'affection vermineuse revêt les formes les plus variées et les plus graves, et sans vouloir rattacher toutes les maladies de l'enfance à cette cause unique, on peut dire que bien des convulsions, des fièvres intermittentes deviennent mortelles lorsque le médecin s'obstine à le rejeter... il faut donc à tout prix expulser ces vers qui se produisent sans cesse dans le tube digestif, et pour arriver à ce but employer le vermifuge de Winer. C'est le seul qui réunisse les trois qualités qu'il entend d'être anthelmintique purgatif et tonique. — 19 nov.

DEPOT DE MEDICAMENTS.
No. 60, rue de Chartres, entre les rues Bienville et Conti.
LES Médicaments ci-après désignés, dont la réputation est bien établie par l'expérience, se trouvent en vente au dépôt:
Baume de cerises, de Wistar;
Emplâtre hébraïque ou du juif David;
Salsepareille de Sands
Chologogue indienne d'Osgood, contre la fièvre intermittente;
Remède magique de Dalley;
Salsepareille de Bristol;
Pilules pour le foie, du Dr. McLane;
Vermifuge de Fahnstock;
Cordial anodin de Fosgate, pour la dysenterie;
Onguent de Gridley, remède certain contre les vieilles plaies, les blessures à la figure et les maladies de peau;
Liniment de Hays, contre les hémorrhoïdes;
Poudres de Seidlitz et de soda;
Vermifuge garanti de McLane;
Pilules de Wistar, contre le mal de dents;
Ainsi qu'un grand nombre de remèdes trop nombreux pour les détailler.
Pour les Dames, un grand assortiment de parfumeries; Savon de toilette de Johnson, nouvel article, 25 sous.
Les articles sont garantis. — 2 nov—30

COURSES DE L'ASSOCIATION LOUISIANAISE.
REUNION DE L'AUTOMNE 1846.
MARDI 1er. DECEMBRE.—La course Miller pour des coursiers de 4 ans.—Souscription $500, dédit $100.—Parcours de deux milles.—Terminant au 15 avril 1847.
Thos Kirkman présente un poulain gris, provenant de Glencoe et de Gallopade.
J. L. Lewis présente un poulain châtain provenant de Glencoe et Giantess.
R. D. Elliott présente une pouliche alezan provenant de Belshazzar et de Martha Malone.
Wm. J. Minor présente une pouliche baie provenant de Glencoe et Betsey Malone.
J. F. Miller présente BROWN KITTY, provenant de Birmingham et de Tiger.
Aussi—Une pouliche provenant de Boston et de Priam.
D. F. Kenner présente la pouliche bai KIRBY BRAZZA, provenant de Leviathan et de Sir Archy.
Aussi—La pouliche châtaine LOTTIA JORDAN, provenant de Jordan et Richards.
J. et H. Cage présentent une sœur de Post et Waverley.
Wm. F. Greer présentent la pouliche noire DARKNESS, provenant de Wagner et de Kelly Shannon.
Thos. B. Poindexter présente une pouliche provenant de Boston et de Water-Witch.
A. L. Bingaman présente BROWN KITTY.
M. Morrison présente la pouliche grise [illegible], provenant de Albert et de Pieta, qui est sœur de [illegible].
1er. déc—17

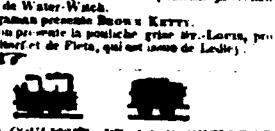

CHEMIN A COULISSES DE LA NOUVELLE-ORLEANS & CARROLLTON.
DURANT LES COURSES, les chars, en outre des trajets ordinaires, partiront des rues Perdido et Baronne à midi et à 1 heure et demie de l'après-midi, et ne partiront en route pour les courses, à 11 heures, à midi, à une heure et à une heure et demie. Les courses commencent à 2 heures. On recommande aux personnes qui désirent faire le trajet sans être incommodées, de prendre les chars de midi et d'une heure, attendu qu'aux derniers chars d'une heure et demie, il y a généralement grande cohue.
1 déc — JOHN HAMPSON, Ing. en chef, ch. à coulisses

☞ A partir d'aujourd'hui les CHARS DE LAFAYETTE, en sus de leurs heures de départ ordinaire, partiront de la rue du Canal à 10 et 11 heures du soir, et de Lafayette à 9 heures et demie et à 10 heures du soir. Prix 25 cents pour chaque trajet.
Par ordre de la Direction,
1 déc — JOHN HAMPSON, Ing. en chef, ch. à coulisses

DR. CULLEN'S
Panacée Végétale Indienne.
LISEZ le certificat suivant:—*Messieurs Rowand & Walton*,—MM. comme vous avez réussi à me guérir radicalement par le moyen de votre "Panacée Végétale Indienne du Dr. Cullen," après que j'ai vainement employé les meilleurs médecins de Cuba, de New York, Baltimore et Philadelphie, et après avoir fait usage, sans en obtenir aucun effet, des remèdes les plus réputés, je vous livre le présent certificat dans l'espoir qu'il pourra vous être avantageux.
En l'année 1819 me trouvant à bord du brick Commodore Perry, de ce port, je reçus une blessure à la jambe en me heurtant contre une ancre. La plaie devint scrofuleuse, enflammée et douloureuse. Depuis l'accident j'ai consulté plusieurs des meilleurs médecins de l'île de Cuba et de cette ville, qui ont pu réussir à me guérir. Durant l'été de 1836, passant à la campagne, j'ai voulu essayer de la Panacée de Swaim, qui produisit une haute réputation, mais ce remède, comme tous les autres, ne produisit aucune amélioration dans mon mal. Enfin, en 1839, j'ai eu recours au meilleur médecin de la ville de New-York, qui après un grand laps de temps ne put réussir à me guérir.
De cette époque à l'année 1844, le mal était toujours dans le même état, lorsqu'un accident qui m'est survenu dans un char du chemin de fer à Baltimore, fit ouvrir les ulcères et empirer le mal. Je m'adressai de nouveau à un médecin qui me conseilla de me laisser faire l'amputation de la jambe malade. Quoique souffrant horriblement, je ne voulus point consentir à l'opération. Cependant le mal s'étendait rapidement jusqu'à mon genou, et les douleurs que j'éprouvais étaient violentes; je ne pouvais souffrir la moindre chose sur ma plaie.
Les choses en restèrent là jusqu'en octobre dernier, époque à laquelle je me mis à l'usage de la Panacée du docteur Cullen, avec peu d'espérance de guérison; car j'avais pris en si grande quantité de la Salsepareille et autres remèdes réputés, que je n'avais plus foi en aucun. [illegible] après VINGT-SIX ANNÉES de souffrances, je trouvais du mieux quand j'avais à peine achevé la première bouteille de la Panacée.
Je suis actuellement parfaitement rétabli, et ce n'est qu'à votre Panacée que je dois la guérison de ma jambe.
Les personnes qui désireraient avoir d'autres informations peuvent s'adresser à moi, au No. 198 N. Thirteenth Street où je travaille, ou à mon domicile particulier, No 404 Race-Street.
JOHN K. BARCLAY.
Philadelphie, 17 avril 1846.
LA PANACÉE VÉGÉTALE INDIENNE est en vente à notre bureau, No. 376, Market Street, Philadelphie, où l'on trouvera également
DES PILLULES Végétales Indiennes du Dr. Cullen.
LE SPECIFIQUE, du même.
LE REMEDE, du même.
LE REMEDE CONTRE LA SURDITÉ, du docteur Appleton.
LA LOTION MAGIQUE, contre les maux de tête nerveux et autres, la Goutte, le Rhumatisme, les Maux de Dents, etc.
LE SIROP CARMINATIF, contre la Diarrhée, la Dyssenterie, les Maux de l'été, etc.
ROWAND & WALTON, Propriétaires, No. 376, Market-Street, Philadelphie.
En vente en gros et en détail, par
C. T. JENKINS, Agent principal,
No. 28, rue du Canal, Bâtisse Museum
Et chez les agents ci-après nommés:
JOHN SLY & Co, sous l'hôtel St-Charles.
HAUDAWAY & JOHNSON, à Vicksburg.
CHARLES SHREVE, au Grand-Gulf.
N. B. Les médecines ci-dessus sont vendues comme produisant l'effet que l'on promet, autrement nous rembourserons l'argent.
ROWAND & WALTON, propriétaires,
30 nov—30 — 376, Market-Street, Philadelphie

Agence de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.
Nouvelle Orléans, 7 novembre 1846
L'ANNÉE fiscale de cette institution a terminé le 4 du mois dernier et les Directeurs ont déclaré un dividende de trente-deux et demie pour cent sur le montant des primes; [illegible] pendant l'année et de plus un dividende de six pour cent comptant sur le script. La Compagnie existe depuis cinq années et a donné les dividendes suivants:
Le 4 octobre 1842 — 32 pour cent
" 1843, — 34 "
" 1844, — 26 "
" 1845, — 36 "
En l'année 1845 aucun dividende n'a eu lieu en conséquence du grand incendie de New York.
Et le 4 octobre 1846, 32 1/2 pour cent.
On ne peut assurer contre l'incendie ailleurs qu'à cette agence.
Les Directeurs ont résolu de ne faire aucun dividende de profits avant que le chiffre des gains ait atteint un million de piastres.
Le script et l'avoir en main pour faire face aux pertes s'élevaient à [illegible] le 4 du mois dernier, auquel on peut ajouter [illegible] de primes payées depuis cette époque. Cette somme est considérée comme suffisante pour faire face à toutes pertes.
Cette agence continue à assurer contre les risques du feu, de rivière et de la mer.
L. MATTHEWS, Agent,
Encoignure des rues Camp et Douane

ASSURANCES DE NASHVILLE.
COMPAGNIE d'Assurances de Nashville contre l'incendie et sur la vie:
CAPITAL.... $300,000. Payé en entier.
Assurance Maritime, de rivières et contre l'incendie, classée d'après un tarif régulier.
La Compagnie de Nashville fait à ses clients un escompte de 10 pour cent sur le montant de primes dont ils sont débités en compte courant.
James Walker, secrétaire; James A. Porter, président.
W. B. PARTEE, Agent, No. 22, rue du Camp
Références; MM. Dick & Hill, 85, rue du Canal.
15 juil—1an

EN débarquement des navires Winnegance et John Dunlap, venant de Bordeaux, et à vendre par les soussignés:
10 quarts vieille eau-de-vie (old superior cognac 1805)
10 huitièmes do do do do
10 quarts Magloire 1827 (seuls agents de cette marque)
5 demi pipes do do
100 tierçons de vin blanc, différens crus.
J. & J. TARDOS,
24 nov — No. 15, rue Conti.

EN magasin et à vendre par les soussignés:
100 barriques vin rouge pour familles, et extra fin.
20 quarts vieille eau-de-vie 1805 (old superior cognac.)
150 tierçons de vin blanc différens crus pour l'usage de familles.
70 caisses de prunes sèches en [illegible]
J. & J. TARDOS,
24 nov — No. 15, rue Conti.

EN débarquement des navires Winnegance et John Dunlap, venant de Bordeaux, et à vendre par le soussigné:
300 barriques vin rouge bon ordinaire;
100 [illegible] et demi barriques vin blanc Haut-Sauterne.
J. B. LUCAS,
30, rue Bienville.

[illegible] balles de [illegible], à vendre par — L. CANTIN,
[illegible] — 42, Gravier.

BUREAU DE LA COMPAGNIE DU RAIL-ROAD PONTCHARTRAIN.
Nouvelle-Orléans, le 27 novembre 1846.
CONFORMEMENT à la 3me section de la charte de cette Compagnie, une assemblée générale des actionnaires est convoquée pour le lundi 7 décembre 1846 à 5 heures P. M., à son bureau rue Victoire, entre Champs Elysées et Marigny, 3me municipalité.
28 nov—10 — PH. GUERSON, Secrétaire.

AVIS.
LES actionnaires du chemin à coulisses du Golfe du Mexique sont informés qu'en vertu d'une résolution du Conseil des Directeurs, ils sont appelés à faire le 15 décembre prochain, entre les mains de G. Musson, contrôleur, un paiement de "dix piastres par action," conformément à la section 6me de la charte de cette compagnie.
Nlle Orléans, le 14 novembre 1846.
16 nov—3selm — G. MUSSON, Contrôleur.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ No. UN.
Séance du 23 novembre 1846.
RESOLU qu'à l'avenir tous les cabarets, pensions, guinguettes, cafés, billards, fréquentés par les esclaves et les personnes de couleur libres, seront ouverts et fermés chaque jour en stricte conformité avec les ordonnances en vigueur. Et il ne sera plus loisible au Maire, en ce qui concerne les dits établissements, de faire aucune exception ou d'accorder aucune permission spéciale, en opposition au but de la présente résolution.
Résolu en outre que le Maire est invité à faire publier en même temps que les présentes, la disposition d'une ordonnance actuellement en force, à savoir: l'article 8 d'une ordonnance intitulée: "Ordonnance concernant les auberges, pensions, cafés, billards, cabarets, guinguettes et autres maisons publiques dans toute l'étendue de la cité de la Nouvelle-Orléans, et le collecteur inspecteur," approuvée le 2 janvier 18[illegible].
Résolu en outre que le capitaine de la garde, les officiers de police et les divers commissaires de police sont et demeurent requis d'empêcher les esclaves d'aller dans les cabarets, guinguettes de cette municipalité, à moins que ce ne soit pour exécuter une commission de leur maître, et dans ce cas, il sera du devoir des officiers ci-dessus désignés, de les faire déguerpir aussitôt que la commission sera exécutée.
(Signé) JH. GENOIS, Recorder.
Approuvé le 25 novembre 1846.
(Signé) A. D. CROSSMAN, Maire.
Pour copie conforme.
A. MAZUREAU, Secrétaire.
"ARTICLE 8. Il est défendu à tous cabaretiers, limonadiers, débitans de liqueurs spiritueuses et teneurs de billards publics et de cafés, d'avoir leur boutique et maison ouvertes, ni d'y recevoir aucunes personnes, excepté celles qui y prennent pension ou logement, passé huit heures du soir et avant cinq heures du matin, depuis le quinze septembre jusqu'au quinze mars, et depuis le quinze mars jusqu'au quinze septembre après neuf heures du soir et avant quatre heures du matin, à peine de cinquante piastres d'amende contre toute personne en contravention. Le Maire est autorisé à faire à cet égard telle exception qu'il jugera convenable pour la commodité et la convenance des citoyens."

AVIS.
MR DEREPA, SERRURIER—FORGERON, faisant la mécanique, a l'honneur de prévenir ses amis et le public, qu'étant de retour de France, il reprendra ses travaux à la même demeure, rue Conti, No. 91.
Il posera les sonnettes comme par le passé, mais avec de nouveaux procédés qu'il a rapportés, ainsi que de nouvelles mécaniques simplifiées pour les tentes et qui méritent l'attention des négociants.
Il continuera également toutes les branches de sa partie telles que la fabrication des balcons, rampes d'escalier, coffre-forts, serrures, entourage de tombe et tout ce qui concerne ce genre d'affaires. — 28 nov—63

VINGT-HUIT demi balles bouchons espagnols, velours, de première qualité, en débarquement du Ganges, et à vendre par — WYLIE & EGANA,
28 nov — 52 Bienville

☞ MM. JAS. PHILAN & Co. consignataires par le navire VISTULA, capitaine G. Sheridan, venant de New York, sont priés de passer au bureau des soussignés.
28 nov — WYLIE & EGANA, 52 Bienville

PENSION DEMANDÉE.
UN ou deux messieurs désireraient des chambres garnies, et en même temps, prendre pension dans une famille française, pendant les mois d'hiver, moyennant une libérale rétribution. S'adresser par lettre, mentionnant la location des dites chambres, le prix, &c. à la boîte M. No. 25, Poste. — 28 nov—3

DEMANDE D'UNE INSTITUTRICE.
UNE personne pouvant enseigner le Français, l'Anglais et la Musique, trouvera à se placer avantageusement chez une famille habitant à la campagne, à peu de distance de la ville, en s'adressant au No. 9, rue St. Louis.
P. S. Il serait inutile de se présenter si l'on ne pouvait offrir de bonnes recommandations.

ON désire acheter pour du comptant, une bonne domestique acclimatée, de 30 à 35 ans, parfaite couturière, blanchisseuse et repasseuse. S'adresser rue St. Pierre, No. 53, entre Chartres et Royale. — 30 nov 3

A VENDRE en débarquement du navire Nautilus, capitaine Steffen, venant de Bordeaux.
200 barriques Vin rouge St. Emilion, St. Estèphe Médoc, Château Margaux, Château d'Alègre, Château Balac et Château Lafitte, 140 demi barriques Vin blanc, Sauterne, Barsac, Haut Sauterne et Haut Barsac; 30 futailles Eau de vie, une preuve. 30 do demi preuve; 20 do de 12 bouteilles Absinthe de [illegible] Lecoultre. 25 ditto de 12 dito Fruits au jus; 100 dito de 12 paniers Fruits à l'eau de vie; 220 dito de 12 bouteilles Cerises à l'eau de vie; 10 dito de 12 carafes dito; 60 dito de 12 bouteilles Liqueurs superfines; 60 dito de 12 cruchons Curaçao. 20 dito 12 do Marasquin; 20 dito de 12 bouteilles Kirschen-wasser. 50 paniers de 6 bouteilles Guignolet; 10 caisses de 12 cruchons Eau de fleur d'oranger; 1300 boîtes et demi boîtes Sardines à l'huile; 1 caisse Truffes en carafes, 1 do Pâtés truffés; 1 dito Royans à l'huile; 1 dito de 100 livres Vermicelle; [illegible] 150 milliers Bouchons pour bouteilles et demi dito, par — NUMA LACOSTE,
[illegible] — 103, rue Royale

REVUE PITTORESQUE—Messieurs les souscripteurs à la Revue Pittoresque (Journal littéraire illustré), sont prévenus que la dixième livraison, contenant le Chaudron du Diable, par Henri Berthoud, le Premier Piano, par Louis Urine, Le Rex, par Jacques Arago, La Ville de [illegible], par Léon Gozlan, etc. vient d'être reçue par le soussigné, [illegible] libraire,
30 nov — 140 rue de Chartres
N. B.—Il reste encore quelques abonnements à placer.

CHANGEMENT DE DOMICILE.
B. TALAMON a transporté son magasin du No. 80 rue St. Louis, au No. 182, rue Royale, entre Toulouse et St. Pierre. — 30 nov

VINS Rouges et Blancs, en débarquement du navire John Dunlap et du brick Nautilus. 92 barriques vin rouge Margaux, St. Estèphe, Médoc, &c. 36 barils vin blanc Haut Sauterne; 34 do do Barsac, 37 do do Sauterne vieux, à vendre par — B. TALAMON,
30 nov — 182, Royale.

POUR clore une consignation—40 caisses vin vieux Médoc, 12 caisses liqueurs assorties.
30 nov — B. TALAMON, 182, Royale

PRUNES sèches en caisses de 12 bocaux et en caisses de 12 boîtes transparentes, en débarquement du brick Nautilus, à vendre par — B. TALAMON,
30 nov — 182, Royale.

A vendre en débarquement du brick Nautilus de Bordeaux:
20 barriques vin rouge bon ordinaire;
160 do vin do Médoc supérieure qualité de divers crus;
100 barils vin blanc Haut Sauterne.
50 caisses kirch.
POUGET Fils, 147 rue Royale,
30 nov — entre St. Louis et Toulouse

AVIS AUX MAITRES D'HOTELS ET RESTAURATEURS.
31 douzaines couverts à filet argenté.
30 douzaines cuillères à café, do.
Ces articles sont très supérieurs à tout ce qui a été importé jusqu'à ce jour, et seront vendus au-dessous du cours pour clore une consignation, par
H DE GOER & RIPPLARD,
11 nov — 21 rue des Magasins

A VENDRE par le soussigné, en débarquement des navires Winnegance et John Dunlap, venant de Bordeaux et maintenant en déchargement
100 barriques vin St. Julien.
100 barriques vin blanc Haut Sauterne.
150 caisses prunes à l'eau de vie.
30 caisses cerises do.
23 caisses poires do — N. DUDOUYT,
28 nov — 13, Toulouse

EN magasin et à vendre par le soussigné, provenant des derniers arrivages:—150 barriques vin rouge, diverses qualités; 60 barils vin blanc Haut Sauterne, qualité supérieure; 25 do vin rouge, diverses qualités; 250 caisses vieux vins fins, Margaux, Latour, Haut Brion, Lafitte et Gruau Larose; 15 caisses sardines à l'huile en boîtes et demi do, 100 demi boîtes petits pois; 30 boîtes, demi, et quarts de boîtes pâtés truffés; 10 caisses truffes du Périgord; 60 paniers vin de Champagne, comte de [illegible]; 50 caisses vieux vin blanc Hermitage, 70 dito fruits et fruits assortis au jus; 30 do vieux vin Haut Sauterne. 50 do do Chambertin diverses qualités, 8 futailles gomme blanche, triée, du Sénégal, 50 barils vieux whisky Bourbon et Monongahela. — CH. DUFOUR,
28 nov — 11. Conti.

EN débarquement du navire John Dunlap, et à vendre par le soussigné:
90 barriques vin rouge, St Emilion 1840;
4 barriques vin blanc, Haut Sauterne, 1840;
36 barils vin blanc, Haut Sauterne, 1842;
100 demi boîtes cèpes à l'huile;
400 do petits pois;
9 caisses Sardines en demi et quarts de boîtes;
4 do truffes en boîtes et demi boîtes;
2 do pâtés truffés en boîtes, demi et quarts do;
53 do fruits assortis au jus.
28nov — CH. DUFOUR, 11. Conti.

CIGARES DE LA HAVANE—30,000 en débarquement des bricks Titi et Salvadora, et à vendre par
24 nov — B VALLS, 26 Commune

HUILE D'ANIS—3 estagnons, à vendre par
11 nov — B VALLS, 26 Commune

FIGUES DE MALAGA—10 caisses, à vendre par
12 nov — B VALLS, 26 Commune

CACAO DE GUAYAQUIL—10 sacs à vendre par
11 nov — B VALLS, 26, Commune

SUCRE de la Havane—45 caisses à vendre par
11 nov — B. VALLS, 26, Commune

CIGARES—120,000 qualités assorties, à vendre par
11 nov — B. VALLS, 26, Commune

PICADURA—10 balles en débarquement du brick [illegible], à vendre par — B. VALLS,
11 nov — 26, Commune

AMANDES—15 caisses amandes amères, à vendre par
11 nov — B. VALLS, 26 Commune

RIZ—21 tierçons, en débarquement de la barque Walter, de Charleston, et à vendre par
24nov — B. VALLS, 26 Commune.

MARCHANDISES DE MÉNAGE.
C. M. SIMPSON, No. 33, rue de Chartres, Encoignure Douane,
VIENT de recevoir un assortiment complet de Marchandises à l'usage des familles, et consistant en:—Couvertures de toutes dimensions et qualités, idem françaises superfines et extra-grandes, courtepointes et piqués de Marseille, toile à drap double et simple largeur, coton à drap, écru et blanc, toile damassée par yarde, linge de table damassé et de diverses dimensions, serviettes par douzaine, nappes damassées diverses grandeurs, idem tricotées, en fil et en couleur, étoffes pour rideaux nouveau genre, idem brodées et à franges, mousseline pour rideaux, par yarde.
Ces articles ne forment qu'une petite partie des marchandises qu'il a reçues. Ayant été achetées à bon compte au encan, on peut les vendre à des prix modérés, par yarde ou par pièce. — 17 nov

EN magasin d'importations directes:—150 barriques vins Claret, St. Julien et Montferrand; 40 do Margaux et Lafitte; 30 demi do vin blanc Sauterne; 25 do Porto; 40 do Madère; 25 do whiskey; 9 demi-pipes Cognac; 100 caisses Claret, Lafitte, O'Brion et Larose; 100 de Curaçao et Marasquin; 85 do liqueurs assorties; 150 do fruits; 200 caisses et paniers d'huile; 30 caisses absinthe Suisse; 100 paniers anisette, à vendre par
17 nov — P. LONGIN, 116, rue Royale

COUVERTURES FRANÇAISES.
EN débarquement du navire Monart, de Marseille:—120 balles couvertures supérieures, de Garnier, de trois points. L'attention des habitants est particulièrement appelée sur l'excellence de ces couvertures, qui sont d'une qualité très supérieure.
H. DE GOER & RIPPLARD,
Seuls agents des couvertures de Garnier,
No 21, rue des Magasins.
N. B. Les soussignés informent respectueusement les habitans, les marchands-commissionnaires et détaillans de la campagne, qu'ils trouveront constamment en vente chez eux, un vaste assortiment de MARCHANDISES CONVENABLES AUX HABITANS. En outre, ils trouveront à ce magasin, tout autre article provenant des manufactures anglaises et françaises.
H DE GOER & RIPPLARD,
Importeurs de marchandises d'Europe
24 avril — 21, rue des Magasins

CAFE—800 sacs Havane fin vert, à vendre par — L. CANTIN,
28 nov — 42, Gravier

MINIATURES AU DAGUERREOTYPE
(GARANTIES FIDELES)

M. PEYROUX tire des portraits au daguerréotype et les place dans de jolis cadres, pour la somme de DEUX PIASTRES seulement, à son domicile rue du Canal No. 56.
16 nov—15

MADAME DURALEN,
RUE ROYALE, No. 156,
Près l'encoignure de la rue Toulouse,
PREVIENT les Dames de la Nouvelle Orléans, qu'elle a reçu un assortiment de visites en cachemire, contours amortis et de manteaux en satin noir et autres couleurs. Elle demande deux ouvrières sachant travailler dans les modes. — 25 nov—5

Ouvrières Modistes demandées.
ON a besoin de suite de quelques ouvrières modistes, s'adresser à Mme Macé, encoignure Chartres et Bienville. — 28 nov

DROGUES ET MEDICAMENS en débarquement du navire Genesee de New York
2000 livres potasse blanche,
3000 do potasse rouge de Russie,
500 liv. camphre raffiné; 600 livres curcuma.
200 livres carbonate d'ammoniaque,
200 livres [illegible],
Fleurs de sureau, sauge, mélisse.
Capillaire, Belladonne, stramonium,
Extrait de ciguë do de valériane,
Do. de Belladonne, base de [illegible],
A vendre par — P. [illegible],
25 n — enc Condé et St Philippe

HOTEL D'ORLEANS.
Rue de Chartres, 151, entre St Louis et Toulouse.
AYE GEORGES a l'honneur de prévenir Messieurs les habitans et le public en général, qu'elle tient toujours cet Etablissement, qui vient d'être entièrement remis à neuf, et que l'on trouvera, comme par le passé, confort et propreté, aux prix les plus modérés.
On pourra se procurer des appartemens, pension comprise depuis $1, $1 25, et $1 50 par jour, et au mois depuis $25 jusqu'à $35. Elle prend des pensionnaires pour le déjeuner et le dîner, ou le dîner seulement, et fait servir en ville. — 5 nov—3m

MADAME CHILDS, encouragée par ses premiers succès dans l'enseignement, se propose d'enseigner l'Anglais, et s'adresse plus particulièrement aux personnes de l'ancienne population et aux étrangers qui ne possèdent pas une langue devenue indispensable dans les affaires et dans la société. Nos hommes de lettres, et en général les personnes adonnées à l'instruction, s'accordent à reconnaître le talent avec lequel Mme Childs professe soit dans les écoles publiques, soit dans les institutions particulières de cette ville, et procureront toutes les recommandations désirables.
Mme Childs donnera indifféremment ses leçons chez elle ou au domicile de ses élèves.
S'adresser rue Royale, No. 165, entre Conti et St. Louis.
RECOMMANDATIONS:
Wm. Freret, — Pierre Soulé,
D. Mercier, — Armand Pitie,
Le. Eyma, — F. Buisson
10 nov—3m

DEPOT D'HABILLEMENS,
EN GROS ET EN DETAIL,
No 38, Vieille Levée
Le soussigné informe respectueusement le public qu'il reçoit du Nord un vaste et joli assortiment d'HABILLEMENS, qu'il offre à vendre, pour du comptant, aux prix les plus modérés. Comme il est en rapport direct avec les maisons de New York qui font confectionner ce grand des habillemens, il peut dire avec confiance que son assortiment d'habillemens, bien que ne le cédant en rien sous le rapport des étoffes et du confectionnement à tous ceux de cette ville, peut être à prix et qualité [illegible] meilleur marché que les cours ordinaire.
Les acheteurs sont priés de venir examiner ces articles et s'assurer qu'ils sont aussi bon marché qu'il les annonce.
N'oubliez pas que c'est au No. 38, rue de la Vieille Levée. — M. BARNETT.
26 nov—1m

CHAPELLERIE PARISIENNE.
A. MARCHAL,
40, Rue de Chartres.
VIENT de recevoir par les navires Probus, Kentucky et Diana, du Havre, un grand assortiment de chapellerie sortant des meilleures fabriques de Paris, tels que Pannal, [illegible] et Gibus; son assortiment se compose en ce moment de
20 caisses chapeaux noir, velours extra,
6 do do castor noir;
10 do do feutre noir superfin,
2 do do Tyroliens;
3 do do pour enfants et enfans,
200 douz. casquettes pour hommes et pour enfans, en draps, velours, etc., formes promenades, polonaises, circassiennes, &c., calottes velours brodés, or et argent, casquettes et chapeaux d'[illegible], parapluies, cravaches, badines, etc. — 3 nov

PAUL PEUQUET, Avocat, prévient ses amis qu'il a transporté son domicile au No 22, rue Royale.
Il pratiquera dans les Cours de la Nouvelle-Orléans et de Lafayette, et se chargera d'opérer le recouvrement de tous billets, comptes et autres réclamations, dans cette paroisse et celles avoisinantes. — 20 nov—1m

FOIN, MAIS, AVOINE, &c, &c.
LE soussigné a l'honneur d'informer ses amis et le public en général, qu'il a transporté son magasin au No 55, rue Vieille Levée, entre St. Louis et Toulouse, où il tiendra constamment une grande quantité de foin, maïs, avoine &c. qu'il vendra à des prix modérés, pour du comptant.
5 nov—30 — VICTOR WILTZ

CACHEMIRES riches, Mousseline de laine et soieries pour habillements de dames.—Le soussigné a ouvert HIER MATIN en outre de son assortiment précédent, une caisse de CACHEMIRES D'ECOSSE, extra-riches, 2 caisses CACHEMIRES riches à bas prix, une caisse MOUSSELINE ombrée de laine, aussi trois colis soieries et écharpes de nouveau goût, venant d'arriver de Paris, et convenables pour habillements de dames pour soirées et réunions; aussi, 2 caisses BAREGES de différentes nuances. — C. M. SIMPSON. 30 nov

J. BERTRAND (ex-député arpenteur),
Se charge de toutes espèces de copies, et de règlements d'affaires, il fournira aux personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance les meilleures garanties.
S'adresser à son domicile, rue St. Claude, No. 211, entre Ste. Anne et Dumaine, ou de 9 heures du matin, à 3 heures de l'après-midi, au bureau du Jeffersonian, édifice de la Bourse St. Louis.
DE PLUS—A vendre comme agent, quelques propriétés bien situées dans la Première Municipalité et quelques esclaves. — 9 nov—1m

A VENDRE.
UNE famille de beaux nègres, se composant des sujets suivants:
JIM, âgé de trente huit ans, bon sujet, a conduit un dray pendant les six dernières années et produit $45 par mois à son maître.
KESIA, sa femme, âgée de trente-quatre ans, bonne domestique, bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, et leurs enfans:
WILLIAM, âgé de onze ans.
ALFRED, âgé de huit ans.
HENRY, âgé de cinq ans.
DENIZE, fille, âgée de deux ans.
JACKSON, âgé de cinq mois.
Les esclaves ci-dessus seront vendus garantis des vices et maladies prévues par la loi, et s'ils ne sont pas vendus à l'amiable avant le 15 décembre prochain, ils seront offerts à la vente publique ledit jour à la Bourse St-Louis, entre les rues Chartres et Royale, par J. B. Blache, Ecr.
L'acte de vente aux frais de l'acquéreur. Pour plus amples détails, s'adresser à — THOMAS C PAYAN,
24 nov—jusq15d — No. 18, rue du Canal

EN magasin:
300 sacs vieux café Java, 30 balles café Moka,
300 sacs café d'Afrique,
250 boîtes, caisses et demi caisses thé fin, noir, impérial, poudre à canon, Hyson et Young Hyson.
150 barils de [illegible]
100 caisses amidon de [illegible]; 100 do cornichons,
500 caisses blanc de baleine, 40 [illegible]
400 caisses savon Winchester,
25 pipes excellent vieux vin de Madère,
100 quarts pipes vin de Porto, 20 do de Xerès,
30 demi pipes eau de vie Seignette, Otard, Dupuy & Co. Seignette, Hennessey, Castillon, et J. J. Dupuy.
20 poinçons rum de la Jamaïque, à vendre par — PETERS & MILLARD,
2 nov—30 — [illegible], Vieille Levée et Bienville

AUX PLANTEURS.
HABILLEMENS DE NEGRES.
LE soussigné vient de recevoir un grand assortiment d'habillemens de NEGRES qu'il offre à des prix excessivement réduits. Il croit devoir appeler plus particulièrement l'attention des planteurs sur son assortiment de grands et chauds gilets &c., Pantalons de Linsey, qu'il vendra, savoir: Les gilets à $10 la douzaine, et les pantalons à $8 la douzaine. — JOHN BELLOW Jr.
11 nov — 9, rue du Canal.

PANTALONS—Manufacturés à Paris.—10 douzaines Pantalons de casimir français, extra fins, en magasin et à vendre par — JOHN BELLOW,
11 nov — 9, rue du Canal.

CHEMISES pour la Marine des E. U.—90 douz. chemises de flanelle bleue croisée avec collets brodés, manufacturées expressément pour le service de la marine des E. U. en magasin et à vendre par
11 nov — JOHN BELLOW, Jr., 9, Canal.

KERSEYS—5 Caisses épais Kerseys mélangés, récemment reçues et à vendre par — JOHN BELLOW Jr,
11 nov — 9, Canal

MARCHANDISES Liquides pour clore—10 douzaines vin de Bourgogne des premières marques; 10 paniers champagne, pour clore une consignation.
Absinthe suisse de Marseille;
Eau de fleur d'oranger et de rose, en estagnons;
Salaisons assorties, câpres et cornichons; savon de Marseille, bouchons ordinaires en balles de 30 milles, huile d'olive, 24 onces, de [illegible]; chinois à l'eau de vie, liqueurs ordinaires assorties en bouteilles, demi et quarts de bouteilles; curaçao, kirsh, et noyau superfin; vin au Vermouth de Turin, eau de Cologne, [illegible] à vendre par — LOISON & SILVESTRE,
11 nov — 36 rue de Chartres

BOTTES Françaises—1 caisse, 50 paires de bottes françaises, à vendre pour clore une consignation, par — LOISON & SILVESTRE,
9 nov — 36 rue de Chartres

CHAMPAGNE—En débarquement du navire [illegible], du Havre—
50 paniers vin de Champagne, "Heidsieck Brand"
10 do do en demi-bouteilles, ditto;
10 do do supérieur, ditto;
10 do do marque de [illegible],
A vendre par — LOISON & SILVESTRE,
23 nov — 36, Chartres

ARGENTERIE Galvanisée—1 assortiment toujours complet de couverts, cuillères à soupe et cuillères à café galvanisées au procédé de Ruolz & Elkington, à vendre par — LOISON & SILVESTRE,
23 nov — 36, Chartres

CHARBON—CHARBON.
3000 Barils charbon de Pittsburg, 1ère qualité, à vendre en lots accommodants aux acheteurs.—Les ordres laissés dans le dépôt, 173, rue des Magasins ou à mon magasin, seront promptement remplis.
23 nov — JOHN BELLOW Jnr. 9 Canal

CHARBON—Les soussignés offrent à vendre de l'excellent charbon anglais, de Cannel, en lots à la convenance des acheteurs et à un prix modéré.
20 oct — S & A [illegible], 130 rue Royale

CHARBON—Les soussignés ont constamment en vente du charbon de toute [illegible] et de qualité supérieure, qu'ils délivreront [illegible] dans n'importe quel lieu de la ville, à un prix modéré.
20 oct — A & S [illegible], 130 rue Royale

CHARBON CANNEL—100 tonneaux de Cannel anglais seront débarqués du navire Lapland, 1ère Municipalité, lundi prochain. Les personnes qui désireraient en avoir peuvent laisser leurs ordres chez
ROBERT MURPHY, No. 66 Vieille Levée,
19 nov — ou 50 Vieux Bassin

CHARBON—8000 barils Charbon de Pittsburg, à vendre en quantités à la convenance des acheteurs, par — ROBERT MURPHY, No. 66 Vieille Levée,
19 nov — ou 50 Vieux Bassin

CAFE de la Havane—70 sacs, de la nouvelle récolte, de fin vert, qualité supérieure, en débarquement du brick Titi, à vendre par — L. CANTIN,
23 nov — 42 Gravier

BIEN DE CAMPAGNE A VENDRE OU A LOUER.
Le bien de campagne du soussigné à Burtville, à environ 4 milles au-dessus de la rue du Canal, ayant environ 12 arpents [illegible] de terre arable de la meilleure qualité et très élevée; maison de maître, cuisine, écurie [illegible] &c., ainsi qu'un grand nombre d'arbres fruitiers de choix.
[illegible]
S'adresser à — J. U. LAVIL[illegible]
30 octobre